

L'INFORMEL

JOURNAL OFFICIEL DE LA CMEQ VOLUME XL, N° 9, OCTOBRE 2017

Du 19 au 21 octobre 2017

67^e
rendez-vous
annuel

CONGRÈS 2017 ÊTES-VOUS ENTREPRENEUR OU ÉLECTRICIEN?

Selon un sondage du journal *Les Affaires* et de la firme Léger sur l'ambition des dirigeants d'entreprise à l'égard de leur organisation ainsi qu'à l'égard de la communauté d'affaires québécoise, publié le 9 septembre 2017, non seulement, les entrepreneurs sont ambitieux, mais ils sont nettement ambicieux pour ne pas dire gonflés à bloc!

54 % affirment vouloir révolutionner leur secteur d'activité.

94 % prévoient accroître leur chiffre d'affaires au cours des cinq prochaines années.

62 % disent qu'aujourd'hui, c'est un bon moment pour faire des affaires au Québec.

Et vous, qu'auriez-vous répondu à ces trois questions?

Si vous êtes plus entrepreneur qu'électricien, alors vous êtes entrepreneur, hardi à entreprendre, plein d'allant (Larousse) et vous vous identifiez comme chef d'entreprise, tantôt porteur d'un projet d'entreprise en phase de démarrage, tantôt dirigeant d'une entreprise davantage établie, à laquelle le plus souvent il s'identifie étroitement et personnellement (Wikipédia).

La question vous choque ou au contraire elle vous conforte, sachez que l'atelier sur les projets d'avenir novateurs pour entrepreneurs électriciens est pour vous. Cette activité, qui se tiendra au Château Montebello le vendredi 20 octobre de 15 h à 16 h 30, est le fer de lance du 67^e congrès annuel de la CMEQ. Cet atelier est si important que la CMEQ innovera pour l'occasion en webdiffusant l'atelier, en temps réel, sur tout le territoire du Québec, exclusivement à ses membres.

Tous pourront intervenir et poser des questions au Dragon Serge Beauchemin ainsi qu'aux champions via l'animatrice, la directrice des communications de la CMEQ.

Voici ce qui vous est proposé : de jeunes et dynamiques entrepreneurs électriciens qui ont l'ambition de réussir et d'amener le métier plus loin, viendront présenter leurs plans d'affaires (environ 10 min) au Dragon qui les confrontera. L'échange qui s'en suivra n'a pas pour but de convaincre le Dragon « d'investir » ou non dans le projet d'affaires qui lui est soumis comme c'est le cas à l'émission *Dans l'œil du Dragon*. Le but visé est de propulser leur projet d'affaires novateur plus loin et de faire profiter de l'expertise du Dragon et de l'audace des champions au plus grand nombre.

À chacun d'en profiter...

Pour ce faire, une semaine avant, le vendredi 13 octobre, les membres recevront un hyperlien par infolettre qui leur permettra, le moment venu, de se connecter à l'atelier. À noter, qu'aucune application ne sera nécessaire puisque l'atelier sera webdiffusé à partir de You Tube, mais dans un groupe privé.

Attention, la CMEQ a l'adresse courriel d'une majorité de membres seulement. Si vous ne recevez jamais de courriel de la part de la CMEQ, c'est le moment de nous la faire connaître en écrivant à info@cmeq.org ou en téléphonant à Fanny Auriol au 514 738-2184, p. 253.

PRINCIPAUX TITRES

FAITES VOUS BEAU AU PROFIT D'UNE CAUSE!	» 2
BSDQ - LES DEMANDES SELON L'ARTICLE J-7 DU CODE DE SOUMISSION (UNE SEULE OU AUCUNE SOUMISSION À UN ENTREPRENEUR DESTINATAIRE) SERONT TRAITÉS DIRECTEMENT VIA LA TES	» 3
L'ESTIMATION : LE MOYEN DE FAIRE ENTRER DE L'ARGENT DANS L'ENTREPRISE.	» 3
LE CYCLE DE CONVERSION DE L'ENCAISSE	» 4
VOUS CHERCHEZ DE LA RELÈVE?	» 5
L'ENTREPRENEUR : QUELLES GARANTIES DOIT-IL FOURNIR?	» 5
ÊTRE RÉPONDANT D'UNE ENTREPRISE EN CONSTRUCTION, C'EST DU SÉRIEUX!	» 6
UN COMITÉ POUR L'ÉLABORATION DE MÉTHODES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES POUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR	» 7
FORMATION CONTINUE	» 8

Suite à la page 2

Suite de la page 1

HORAIRE DE L'ATELIER

15 h

Mot d'ouverture de Simon Bussière

15 h 05

Vidéo « J'entreprends au passé ou au futur? »

15 h 10

Présentation du Dragon

15 h 15

Entrée en scène du premier champion

Période de questions : L'animatrice transmettra les questions des internautes et prendra des questions des participants dans la salle après les échanges entre le Dragon et chacun des champions.

ATELIER PROJET D'AVENIR ET PLANS D'AFFAIRES NOVATEURS

MOT D'OUVERTURE

Simon Bussière, directeur général, présentera un document à l'intention des membres rappelant les champs d'activités pour lesquels les entrepreneurs électriciens ont de prime abord une longueur d'avance sur d'autres corps de métier, mais qu'ils sont menacés de perdre faute d'être activement pris en charge par les premiers.

QUI SONT CES CHAMPIONS?

Nicholas Sarrazin d'Énergie fusion spécialisé en économie d'énergie et domotique
David Corbeil de Lilco Électrique inc. spécialisé dans les bornes de recharges
Luc Boily de Automatisation BL S.E.N.C. spécialisé dans la domotique

CE QU'EN DIT SERGE BEAUCHEMIN

Serge Beauchemin
En affaires, ce sont l'audace, la créativité et l'innovation qui sont les piliers du succès. Inspirez-vous en prenant connaissance d'actions concrètes posées par des maîtres électriciens. Saisissez cette opportunité pour propulser votre entreprise encore plus loin!

FAITES VOUS BEAU AU PROFIT D'UNE CAUSE!



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

Cette année, la Corporation des maîtres électriciens du Québec invite tous ses membres à participer à la campagne de levée de fonds au profit de l'organisme PROCURE, qui apporte du soutien aux gens touchés par le cancer de la prostate. Philippe Dubuc, designer québécois, s'est associé à PROCURE pour créer un nœud papillon dont les bénéfices reviendront entièrement à cette cause.

Le nœud papillon, synonyme d'élégance, est de plus en plus tendance et se démocratise auprès des plus jeunes notamment comme accessoire indispensable lors de grands événements comme les bals de fin d'année, les remises de diplômes...

CorpoActif

Désolé de vous le rappeler, mais les fêtes de fin d'année approchent. C'est une belle occasion de revêtir cet accessoire de mode et de lutter avec style pour PROCURE non?

Nous vous proposons d'acheter un nœud, par l'intermédiaire de notre site Internet www.cmeq.org/achatenligne, au coût de 40 \$ (dont 20 \$ en reçu de dons). Vous pourrez ainsi démontrer votre soutien à cette cause tout en vous faisant plaisir ainsi qu'à vos jeunes.

Surveillez les activités de votre section, un ambassadeur CorpoActif vous en dira davantage.



LE PROGRAMME DE PROTECTIONS PERSONNALISÉ DE LA CMEQ



Cabinet en assurance
de personnes

- Contrat non résiliable
- Prestations garanties
- Primes des plus compétitives
- Remboursement moyen des primes de plus de 18 000 \$ par assuré
- En date du 1^{er} janvier 2017, 254 membres ont encaissé 4 742 318 \$, ce qui représente la coquette somme de 18 671 \$ en moyenne par assuré, de quoi se payer un petit rêve à la retraite
- Avec plus de 3,5 millions \$ de primes par année, c'est le plus important programme pour les maîtres électriciens du Québec

N'hésitez pas à nous contacter,
c'est tout à votre bénéfice.

5055, boul. Métropolitain Est, bureau 200, Montréal (Québec) H1R 1Z7
T : 514 329-3333 / 1 800 363-5956 | F : 514 328-1173 | cabinetmra.com

BSDQ - LES DEMANDES SELON L'ARTICLE J-7 DU CODE DE SOUMISSION (UNE SEULE OU AUCUNE SOUMISSION À UN ENTREPRENEUR DESTINATAIRE) SERONT TRAITÉES DIRECTEMENT VIA LA TES

Présentement, lorsqu'un entrepreneur destinataire ne reçoit aucune ou une seule soumission dans une spécialité assujettie, il peut s'adresser au BSDQ pour obtenir le nom des soumissionnaires qui ont déposé une soumission pour cette spécialité. L'entrepreneur peut ensuite communiquer avec les soumissionnaires de son choix pour obtenir leur soumission. Les soumissionnaires doivent s'assurer auprès du BSDQ que leur nom a été obtenu conformément à l'article J-7 et, s'ils décident d'acheminer une soumission à cet entrepreneur destinataire, ils doivent en informer le BSDQ. Toutes ces opérations se font « hors TES », par courriel, téléphone et télécopieur.

À compter du 2 octobre 2017, ces opérations seront dorénavant effectuées

directement dans la TES, ce qui rendra le processus plus simple, rapide et transparent.

Nous vous invitons à consulter les guides d'utilisation produits par le BSDQ qui illustrent, à l'aide de saisies d'écran, la procédure à suivre pour l'entrepreneur destinataire et le soumissionnaire lors d'une demande en vertu de l'article J-7 du Code. Vous retrouverez ces guides à l'adresse suivante :

<http://www.bsdq.org/fr/formation/guide-d-utilisation/>

Le texte de l'article J-7 du Code de soumission a donc été modifié pour refléter l'automatisation du traitement de ces demandes. Des modifications de



concordance ont également été apportées à d'autres articles et au protocole d'utilisation de la TES pour tenir compte de cette nouvelle innovation. Notons par ailleurs qu'une mise à jour des directives d'utilisation des guides de dépôt contenus à l'Annexe V visant certaines spécialités architecturales a été effectuée.

L'ESTIMATION : LE MOYEN DE FAIRE ENTRER DE L'ARGENT DANS L'ENTREPRISE.

L'estimateur joue un rôle crucial dans la réussite des entreprises en électricité. Les dépenses proviennent de toutes parts mais les revenus, eux, proviennent des contrats de l'entreprise.

Réaliser une estimation de coût de projet est une activité complexe et les risques d'erreurs sont grands. Un projet évalué avec justesse et précision est rentable mais l'inverse peut occasionner des pertes pour l'entreprise ou compliquer la réalisation du projet et occasionner des retards ainsi que des coûts supplémentaires.

Pour bien remplir son rôle, en plus de bien connaître les techniques et les méthodes les plus appropriées selon le type de projet à réaliser, l'estimateur en électricité doit se doter d'un outil de précision : le module Estimation du logiciel Gestion CMEQ. Le module Estimation est un outil de grande précision, fiable et extrêmement performant.

Gestion CMEQ, combiné aux liens avec les distributeurs, facilite le travail d'estimation de projet, d'entretien du catalogue de produits ainsi que la créa-

tion de bons de commande et de demandes de prix. Ainsi, la prise de décision des entrepreneurs électriciens est facilitée, et ils épargnent temps et argent!

DES RISTOURNES EXCLUSIVES AUX MEMBRES UTILISATEURS DU LOGICIEL

La CMEQ a négocié des ententes avec chacun des distributeurs partenaires afin de maximiser les avantages pour ses membres. Ainsi, une ristourne de ½ % sur la valeur des achats livrés, facturés et payés, est remise aux utilisateurs du logiciel lorsqu'ils achètent via les plateformes de commerce électronique, à partir de Gestion CMEQ.

Selon le volume d'achats, il n'est pas rare que les ristournes obtenues couvrent une bonne partie, sinon la totalité des frais de service annuels pour le logiciel Gestion CMEQ, en plus de permettre à plusieurs entrepreneurs de recevoir des versements de ristourne accumulée deux fois par année.

Pour une démonstration, sans frais ni obligation de votre part, contactez la Direction des Services informatiques de la

CMEQ au 514 738-2184 / 1 800 361-9061, option 4 ou par courriel à support@cmeq.org. Informez-vous également de nos facilités de paiements.

« Un estimateur performant et rentable travaille avec ESTIMATION de Gestion CMEQ! »

DÉCÈS

M. Claude L'Hérault, est décédé le 3 août 2017 à l'âge de 82 ans. Entre 1975 et 1991, M. L'Hérault a occupé plusieurs postes au sein de la section de Québec et de différents comités de la Corporation.

Nous offrons à la famille nos plus sincères condoléances

LE CYCLE DE CONVERSION DE L'ENCAISSE

La mise en situation suivante est une œuvre de pure fiction. Par conséquent toute ressemblance avec des situations réelles ou avec des personnes existantes ou ayant existées n'est que pure coïncidence.

Hubert, 47 ans, et électricien depuis bientôt 20 ans, possède sa propre entreprise depuis plus de 15 ans. Depuis déjà quelques années, les temps sont plus durs. Le problème n'est pas que son entreprise n'est pas profitable, au contraire. Par contre, malgré la rentabilité de son commerce, Hubert se retrouve sur une base fréquente en proie à des problèmes de liquidités. Il y a quelques jours, après quelques recherches motivées par un désir réel d'améliorer la gestion de son entreprise, Hubert a découvert la notion de cycle de conversion de l'encaisse (voir définition ci-dessous).

Le cycle de conversion de l'encaisse renseigne sur le temps qui s'écoule entre les encaissements et les décaissements relatifs à l'exploitation. Il permet ainsi au gestionnaire de mesurer indirectement l'importance des besoins de fonds requis pour l'exploitation. Afin de mesurer globalement la gestion du fonds de roulement de l'entreprise, il faut tenir compte de l'effet combiné du délai de perception des comptes clients, du délai d'écoulement des stocks et du délai de paiement des fournisseurs.

Cet électricien, en tant que bon propriétaire et gestionnaire, a donc décidé de se lancer dans cette analyse afin de poser un diagnostic sur sa gestion de l'encaisse. Pour établir le cycle de conversion de l'encaisse, trois (3) données devaient au préalable être calculées, soit le délai de perception des comptes clients, le délai de paiement des comptes fournisseurs et le délai d'écoulement des stocks.

Voici donc comment, à partir de données contenues dans son système comptable, Hubert a calculé chacun de ces trois ratios :

Délai de perception des comptes clients :	
$\frac{\text{Comptes client}}{\text{Ventes}} \times 365$	$\frac{28\,000 \$}{225\,000 \$} \times 365 = 45,42 \text{ jours}$

Délai de paiement des comptes fournisseurs :	
$\frac{\text{Comptes fournisseurs}}{\text{Achats}} \times 365$	$\frac{6\,500 \$}{110\,000 \$} \times 365 = 21,57 \text{ jours}$

Délai d'écoulement des stocks :	
$\frac{\text{Stocks (inventaire)}}{\text{Coût de la marchandise vendue}} \times 365$	$\frac{24\,000 \$}{136\,000 \$} \times 365 = 64,41 \text{ jours}$

Ayant fait ces premiers calculs, Hubert a été en mesure d'établir le délai de son cycle de conversion à partir de la formule ci-dessous :

<i>Délai de perception des comptes clients</i>	45,42 jours
+ <i>Délai d'écoulement des stocks</i>	+ 64,41 jours
- <i>Délai de paiement des CF</i>	- 21,57 jours
Cycle de conversion de l'encaisse	88,76 jours

Quelle ne fut pas la surprise de ce gestionnaire de constater que son cycle de conversion de l'encaisse avoisine les 3 mois (90 jours). En d'autres termes, il s'écoule en moyenne 88,76 jours entre le moment où Hubert décaisse un montant pour payer ses fournisseurs pour l'achat de matériel et le moment où un client le paie pour la vente de ce même matériel. Il n'est donc pas étonnant que la disponibilité de ses liquidités lui pose problème.

Grâce à cette analyse, trois pistes d'amélioration s'offrent à notre gestionnaire. D'une part, il peut étirer le délai de paiement de ses comptes fournisseurs, car en moyenne ces derniers devraient offrir un terme de crédit de 30 jours. Actuellement, Hubert ne profite que de 21,57 jours de ces 30 jours.

En second lieu, Hubert peut tenter de minimiser la période pendant laquelle ses stocks se trouvent en entrepôt. Pour y arriver, il est important d'optimiser la date de livraison des achats en fonction des besoins réels en matériel (il faut tenir

compte des contrats et de la saisonnalité). Il peut également décider de réviser le nombre minimum de chacun des articles qu'il garde en inventaire en fonction du délai d'écoulement spécifique à chacun de ces articles.

Finalement, il peut tenter de réduire son délai de perception des comptes clients en offrant des options de paiement avantageuses. Il pourrait donc offrir un escompte de 2 % à ses clients payant en moins de 10 jours (par exemple). Il pourrait également se doter d'un système de paiement par carte (débit et crédit) mobile qui lui permettrait de facturer ses clients et obtenir le paiement directement sur les lieux du travail. Ces solutions de paiements sont abordables, sécuritaires et rapides. Les sommes encaissées se retrouvent souvent dans votre compte bancaire dès le lendemain. Fini les chèques sans provision et les rappels aux clients!

Vous pouvez visiter la rubrique *Avantages et privilèges pour les membres* au www.cmeq.org pour prendre connaissance de l'offre exclusive de Desjardins entreprise-Monetico.

VOUS CHERCHEZ DE LA RELÈVE?

Créé en mars 2015 et soutenu par le ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MESI), le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) a pour mission de traiter l'enjeu de la relève des dirigeants, de la valorisation et du transfert d'entreprise. Le CTEQ offre trois volets de services distincts.

INFORMATION / FORMATIONS

Le transfert d'une entreprise nécessite en moyenne entre deux et huit ans. Pour compléter le processus, il faut des conditions de sortie optimales pour le cédant et de réussir l'entrée en fonction du nouveau dirigeant.

Deux formations offertes :

Les meilleures pratiques d'affaires (MPA)

Trois volets de 3 heures chacun : *En route vers un transfert d'entreprise réussi*; *Réussir son transfert de direction* et *Futurs repreneurs, soyez préparés*.

Succès relève

Formation pour les repreneurs présentant une vision globale et complète du processus de transfert d'entreprise.

MAILLAGE ET L'INDEX

L'INDEX est une plateforme numérique qui vise à faciliter le maillage entre les propriétaires d'entreprise et les futurs repreneurs en leur permettant d'être référencés en toute confidentialité. Le répertoire permet également aux experts en transfert d'entreprise d'afficher leur offre de services. L'inscription des entrepreneurs à l'INDEX permet d'afficher les principaux paramètres de leur projet d'achat ou de vente tout en restant confidentiel (aucun renseignement de communication n'est transmis). Ce sont ensuite les conseillers du CTEQ qui mettent en relations les interlocuteurs.

Près de 3 950 entrepreneurs et 670 sont déjà inscrits sur l'INDEX!



Centre de transfert
d'entreprise du Québec

Inscrivez-vous au www.ctequbec.com/lindex/inscription.php pour avoir accès à des opportunités de reprise, des profils repreneurs et des experts en transfert d'entreprise.

ACCOMPAGNEMENT

Le CTEQ accompagne les cédants et les repreneurs, issus de tous les secteurs d'activités, sur l'ensemble du processus de transfert d'entreprise afin d'en assurer la qualité et l'intégrité, de favoriser la pérennité des entreprises et de participer positivement au bilan entrepreneurial du Québec.

L'ENTREPRENEUR : QUELLES GARANTIES DOIT-IL FOURNIR?

Parmi les questions fréquemment posées par les membres, il y a celles qui concernent la durée des garanties auxquelles l'entrepreneur électricien est tenu. Cela dépend toujours de la garantie dont il est question, ainsi que du matériel ou de l'équipement particulier.

GARANTIES LIÉES AUX IMMEUBLES

Garantie d'un an contre les malfaçons¹

Les malfaçons sont des défauts mineurs, c'est-à-dire des travaux mal exécutés qui ne mettent pas en péril la solidité de l'ouvrage. Ce sont généralement des travaux non conformes au Code de construction² ou à ce qui était prévu au contrat.

La garantie débute à compter de la réception de l'ouvrage et dure un an.

Ce qui est couvert :

- ▶ Les malfaçons existantes au moment de la réception de l'ouvrage. À noter que les malfaçons apparentes ou visibles doivent avoir fait l'objet d'une réserve au moment de la réception.
- ▶ Découvertes dans l'année qui suit la réception de l'ouvrage

Pour les travaux qu'il a exécutés, le sous-entrepreneur a une responsabilité conjointe avec l'entrepreneur général, l'ingénieur et l'architecte.

Responsabilité de 5 ans contre la perte de l'ouvrage³

Cette responsabilité est d'**ordre public et le client ne peut l'exclure, même dans le contrat.**

Elle couvre les vices :

- ▶ De conception
- ▶ De construction
- ▶ De réalisation
- ▶ De sol

On parle ici de défauts majeurs pouvant affecter la solidité de l'ouvrage (ex. : risque d'incendie). Ce peut également être un vice faisant en sorte qu'on ne peut se servir de l'immeuble pour ce à quoi il est destiné.

Il y a donc une présomption de responsabilité à l'encontre de tous les intervenants dans la construction, à savoir l'architecte, l'ingénieur, l'entrepreneur et le sous-entrepreneur pour les travaux

qu'il a exécutés. Leur **responsabilité est solidaire** et un seul pourrait être poursuivi pour le tout.

L'entrepreneur électricien qui agit comme sous-entrepreneur peut se défendre en faisant valoir que les vices résultent des décisions de l'entrepreneur ou des expertises ou plans de l'architecte ou de l'ingénieur⁴.

RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

Au-delà de ces délais, l'entrepreneur électricien qui a mal exécuté des travaux et qui cause ainsi un dommage pourrait également en être responsable⁵, en autant que la preuve le démontre et que le recours ait été intenté dans les 3 ans suivant le moment où le dommage s'est manifesté⁶.

Pour toute question sur les responsabilités de l'entrepreneur, n'hésitez pas à communiquer avec les avocats de la Direction des affaires juridiques.

1. Code civil du Québec, (CCQ-1991), art. 2120 [Code civil].
2. Code de construction, Chapitre V – Électricité, (RLRQ, c. B-1.1, r. 2).
3. Code civil, art. 2118.
4. Code civil, art. 2119.
5. Code civil, art. 1458.
6. Code civil, art. 2925.

ÊTRE RÉPONDANT D'UNE ENTREPRISE EN CONSTRUCTION, C'EST DU SÉRIEUX!

Plusieurs ignorent sans doute les responsabilités de la personne physique qui agit à titre de répondant en exécution des travaux de construction (T), en administration (A), en gestion de la sécurité sur les chantiers de construction (S) ou en gestion de projets et de chantiers (GPC). Pourtant, toute personne qui songe à devenir répondant d'une telle entreprise, la sienne ou non, a tout intérêt à connaître ces responsabilités avant de permettre que son nom soit inscrit sur la licence.

LE RÉPONDANT

Le répondant d'une entreprise est une personne physique faisant affaires seule ou un dirigeant qui, après avoir démontré qu'elle possède les connaissances ou l'expérience requises dans le domaine qu'elle souhaite qualifier, demande que son nom apparaisse sur une licence d'entrepreneur. Le répondant doit être un dirigeant de l'entreprise qu'il veut qualifier. Aux fins du Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires (RLRQ, chapitre B-1.1, r.9) seuls l'actionnaire titulaire d'au moins 20 % des actions votantes, l'administrateur ou le dirigeant d'une personne morale, le membre d'une société ou un gestionnaire à temps plein de l'entreprise sont considérés comme des dirigeants.

LES RESPONSABILITÉS DU RÉPONDANT

La personne qui accepte que son nom soit inscrit sur une licence d'entrepreneur permet à l'entreprise, par ses connaissances, de soumissionner ou de faire exécuter des travaux de

construction. Ainsi le répondant dans les domaines T, A, S et GPC s'engage, entre autres, à garantir la qualité des travaux, la bonne administration de l'entreprise, la sécurité des travailleurs sur les chantiers et le contrôle de l'ensemble des activités reliées aux projets de construction. En d'autres mots, il cautionne l'entreprise quant au respect des obligations liées au statut d'entrepreneur.

Il est indispensable qu'un ou plusieurs répondants soient rattachés à une entreprise, afin d'assurer qu'elle connaît et respecte les lois et règlements qui la régissent et ainsi assurer la protection du public. C'est donc par son implication réelle et constante au sein de l'entreprise qu'un répondant remplit ses obligations.

PRÊTE-NOMS : S'ABSTENIR

Certaines personnes pourraient croire qu'il est sans incidence de déclarer faussement qu'elles occupent un poste de dirigeant d'une entreprise en construction afin de pouvoir en être le répondant et permettre à l'entreprise d'obtenir sa licence d'entrepreneur. Agir ainsi signifie que la personne ne fait que prêter son nom à l'entreprise, qu'elle agit à titre de répondant de complaisance, souvent en contrepartie d'un montant d'argent, pour lui permettre de devenir titulaire d'une licence.

Il y a lieu de savoir qu'une fausse déclaration peut notamment entraîner une décision de suspension ou d'annulation de la licence de l'entreprise. L'entreprise dont la licence est annulée ou suspendue ne peut pas continuer les travaux en

cours ou obtenir de nouveaux contrats. Les conséquences sont donc sérieuses pour l'entreprise et peuvent même affecter sa survie.

De plus, il est aussi utile de rappeler que l'administrateur d'une personne morale peut être tenu personnellement responsable de certaines dettes de l'entreprise. Le mot « administrateur », accolé au nom d'une personne, n'est donc pas qu'un titre : il est générateur d'importantes responsabilités.

Donc, lorsqu'une entreprise vous demandera d'agir comme son répondant, souvenez-vous que la question mérite une sérieuse réflexion.

Pour toute information supplémentaire au sujet des obligations reliées au statut de répondant, nous vous invitons à consulter le Guide du répondant disponible sur le site Internet de la Régie du bâtiment du Québec au <https://www.rbq.gouv.qc.ca>.

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'avis de décès publié dans le numéro de septembre de L'informel. Il s'agit de M. Claude Lamy et non Claude Lemay comme il y était écrit.

Nos excuses.



LÂCHEZ PRISE !

Confiez-nous vos affaires et profitez de notre expertise pour assurer votre entreprise selon vos besoins réels.



UN COMITÉ POUR L'ÉLABORATION DE MÉTHODES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES POUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR

En février 2013, un membre de la CMEQ exécute des travaux de branchement d'une installation électrique résidentielle à l'aide d'une échelle. Il reçoit la visite d'un inspecteur de la CSST (maintenant la CNESST), lequel lui indique qu'il ne peut exécuter ces travaux sans être attaché, puisqu'il se trouve à plus de 3 mètres de hauteur. Or, en l'absence de point d'ancrage conforme, comment faire? L'entrepreneur électricien requiert alors l'aide de la CMEQ afin que cette dernière identifie une méthode faisable et sécuritaire pour les interventions lors de la rénovation ou de l'installation initiale d'un branchement électrique.

HISTORIQUE DU COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ LORS DES TRAVAUX D'UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

Après deux études et des consultations d'organisations œuvrant dans le domaine de la construction, le Comité sur la sécurité lors des travaux d'un branchement électrique a été formé. Y sont parties, la CMEQ, l'ASP, des représentants des principales associations syndicales (SQC, FI-POE, FIOE, CSN), de l'APCHQ, d'Hydro-Québec (HQ) et de Bell Canada (Bell).

PROBLÉMATIQUE

La réalisation des travaux relatifs à un branchement électrique a généralement lieu à une hauteur supérieure à 3 mètres, ce qui exige que les personnes soient protégées contre les chutes, et ce, en vertu du *Code de sécurité pour les travaux de construction* (CSTC)¹. À noter que même en deçà de 3 mètres, le travailleur doit être protégé, notamment s'il risque de tomber sur une pièce en mouvement ou sur un équipement ou des matériaux présentant un danger².

Ainsi, le comité a comme mandat d'élaborer une ou des méthodes de travail à l'échelle sécuritaires, conformes notamment à l'article 2.9.1 (5°) du CSTC

qui exige que le moyen de protection utilisé assure une sécurité équivalente au fait d'être attaché, à l'utilisation d'un filet ou d'un garde-corps, c'est-à-dire une méthode où le risque de chute est éliminé. Ces procédures qui seront éventuellement intégrées au *Programme de prévention* de la CMEQ.

TRAVAUX DU COMITÉ

Le comité a procédé à des visites de chantier afin d'observer la méthode de travail courante.

La participation d'HQ et de Bell a été sollicitée en raison du fait que leurs employés exécutent des travaux de nature similaire dans des conditions comparables. Le comité a ainsi pu prendre connaissance des méthodes de travail à l'échelle préconisées par ces deux organisations. Notons qu'autant HQ que Bell utilisent la longe de positionnement comme moyen de maintenir le travailleur en position dans l'échelle³.

Le comité a choisi de se concentrer sur les méthodes de travail assurant la stabilité de l'échelle, le positionnement adéquat du travailleur et la limitation de ses mouvements et s'est enquis des différents produits disponibles sur le marché, notamment les types d'échelle et les équipements de fixation et/ou stabilisation, et a rencontré certains fournisseurs.

Le comité étudie la possibilité de recommander l'utilisation de connecteurs BT à perforation d'isolant, soit le connecteur actuellement utilisé en milieu salin, en raison notamment du fait qu'il permet de travailler de façon plus ergonomique et nécessite l'emploi d'outils moins coûteux.

TESTS

Dans le but de faire reconnaître la méthode élaborée par la CNESST, la CMEQ a fait appel à l'expertise d'une firme con-

seil spécialisée pour développer une méthode qui porte le sceau d'un ingénieur.

Suivant un protocole rigoureux, des tests ont eu lieu dans la semaine du 3 juillet 2017 afin d'obtenir des données probantes quant à la stabilité d'échelles de 24 et 40 pieds (classe 1A), en utilisant ou non divers équipements de fixation ou stabilisation. Ces tests consistaient à simuler la chute d'une personne travaillant dans une l'échelle. Cette dernière était stabilisée à son extrémité supérieure au moyen d'un équipement de stabilisation disponible sur le marché. Le sujet portait une longe de positionnement, enroulée autour des barreaux de l'échelle.

Les résultats de ces tests ainsi que les conclusions vous seront communiquées ultérieurement.

À noter qu'à ce jour, il n'existe aucune étude relativement à la stabilité des échelles. La CMEQ innove donc en la matière.

1. RLRQ, c. S-2.1, r. 4, art. 2.9.1 (1°).

2. Ibid., art. 2.9.1 (2°) b) et c).

3. CSTC, art. 2.10.14 : « Lorsqu'une ceinture de sécurité est mise à la disposition d'un travailleur, celle-ci ne peut être utilisée que pour limiter le déplacement du travailleur ou pour le maintenir dans sa position de travail. [...] Une ceinture de sécurité ne peut être utilisée comme équipement de protection individuel servant à arrêter la chute d'un travailleur. ».

FERMETURE DES BUREAUX DE LA CMEQ

Veillez noter que le lundi 9 octobre 2017, les bureaux de la CMEQ seront fermés à l'occasion de la fête de l'Action de grâces. Il s'agit également d'un congé férié et chômé dans l'industrie de la construction.



CE COFFRE À OUTILS N'A PAS DE SEXE

FEMME OU HOMME, C'EST LA COMPÉTENCE QUI COMPTE.

Déconstruisez les mythes sur mixite.ccq.org





FORMATION CONTINUE

L'offre complète des formations 2017 est disponible au www.cmeq.org/se-former. Vous pouvez également consulter notre bulletin électronique : le « Circuit continu », qui vous est acheminé automatiquement par voie électronique à chaque mois.

Les prix affichés ne comprennent pas les taxes.

Cours de tous niveaux

DÉGEL DES CONDUITES D'EAU À L'ÉLECTRICITÉ

Coût : 280 \$

Rouyn-Noranda – Best Western Plus
Hôtel Albert
Mardi 3 octobre : 8 h 30 à 16 h 30
Code : TEC3260

SENSIBILISATION À L'INTÉGRATION DES FEMMES AU SEIN D'UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL

Cours inscrit au répertoire de la CCQ

Coût : gratuit pour les personnes admissibles au FFSIC et les participants au programme
295 \$ pour les membres non-admissibles.
Montréal – Siège social de la CMMTQ
Samedi 14 et dimanche 15 octobre :
8 h 30 à 16 h 30 / Code : ADM3366

Inscription : services en ligne de la CCQ, www.fiersetcompetents.com/, ligne info-perfectionnement au 1 888 902-2222 option 1.

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Coût : 135 \$

Montréal – Siège social de la CMEQ
Jeudi 26 octobre : 13 h à 17 h
Code : TEC3248

CHAPITRE V – ÉLECTRICITÉ 2010 : LES NOTIONS ESSENTIELLES

Refonte complète du cours

Coût : 385 \$

Laval – Hôtel Best Western Plus
Vendredi 27 et samedi 28 octobre :
8 h 30 à 16 h 30 / Code : TEC3241

Cours de niveau intermédiaire

COMPOSANTES D'ALARME INCENDIE

Coût : 450 \$

Montréal – Siège social de la CMEQ
Vendredi 29 et samedi 30 septembre :
8 h 30 à 16 h 30 / Code : TEC3112

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES BÂTIMENTS AGRICOLES

Coût : 35 \$

Trois-Rivières – Hôtel Gouverneur
Mercredi 4 octobre : 13 h à 16 h 30
Code : TEC3275

INTRODUCTION AUX BÂTIMENTS INTELLIGENTS ET RÉSEAUTIQUE

Nouveauté!

Coût : 395 \$

Gatineau – Hôtel V
Jeudi 5 octobre : 8 h 30 à 16 h 30
Code : TEC3300

ÉNERGIES RENOUVELABLES : INITIATION AUX TECHNIQUES DE BRANCHEMENT D'ÉQUIPEMENTS

Coût : 425 \$

Laval – Hôtel Best Western Plus
Samedi 4 novembre :
8 h 30 à 16 h 30 / Code : TEC3294

Cours de niveau intermédiaire / relève

LECTURE DE PLANS ET ESTIMATION

Coût : 475 \$ (Réduction de 85 \$ si vous possédez le manuel Estimation en électricité d'Antoine Poggi)

Chicoutimi – Hôtel La Saguenéenne
Jeudi 28 au dimanche 1^{er} octobre :
8 h à 16 h / Code : TEC3277

PRINCIPES DE BASE EN GESTION D'ENTREPRISE

Montréal – Siège social de la CMEQ
Lundi 6 et mardi 7 novembre :
9 h à 16 h / Code : ADM3287

Cours de niveau intermédiaire / avancé

GESTION OPÉRATIONNELLE D'UNE ENTREPRISE EN CONSTRUCTION

Nouveauté!

Coût : 395 \$

Laval – Hôtel Best Western Plus
Mardi 31 octobre : 8 h 30 à 16 h 30
Code : ADM3271

Cours de niveau avancé

ÉTUDE ET ESTIMATION DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Coût : 425 \$

Gatineau – Hôtel V
Samedi 30 septembre : 8 h 30 à 16 h 30
Code : TEC3295

CHAPITRE V – ÉLECTRICITÉ 2010 : RACCORDEMENTS DES MOTEURS ET TRANSFORMATEURS

Coût : 385 \$

Montréal – Siège social de la CMEQ
Vendredi 3 et samedi 4 novembre :
8 h 30 à 16 h 30 / Code : TEC3256

*Formation admissible au FFSIC pour les chefs d'équipe et les chefs de groupe. Voir le plan de cours sur le site Web de la CMEQ.

Sceau attestant l'admissibilité à un remboursement par la CCQ.

L'informel est un instrument d'information et de vulgarisation. Son contenu ne saurait en aucune façon être interprété comme étant un exposé complet émis par la CMEQ ou ses représentants sur les points de droit ou autres qui y sont discutés. Prière de vous référer aux documents cités s'il y a lieu ou de communiquer directement avec la CMEQ pour de plus amples informations. Reproduction partielle permise avec mention de la source, et faire suivre la publication à la CMEQ.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL Cours organisé par



Exclusivement pour les travailleurs de la construction ayant une carte de compétence valide.

PRATIQUES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES EN ÉLECTRICITÉ

Pour réservations ou informations :
M. Luc Bertrand au 514 355-6192,
poste 327 ou à :
lbertrand@asp-construction.org

Coût : Subventionné par ASP Construction
Saint-Jérôme – Jeudi 5 Octobre : 8 h à 16 h

CCQ – ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT



Installation d'un centre de distribution moyenne tension

Québec – Gémittech

Octobre 2017, lundi au vendredi 7 h à 16 h
Durée : 40 heures / Groupe : 43862

Révision des notions théoriques électricien

Saint-Hyacinthe – É.P.S.H

Octobre 2017, 2 soirs/semaine et
1 samedi sur 2
Durée : 100 heures / Groupe : 43934

Électronique de puissance appliquée aux variateurs de vitesse

Montréal – I.P.I. – Collège Maisonneuve
Octobre 2017, samedi et dimanche 8 h à 16 h
Durée : 28 heures / Groupe 43843

Méthodologie de dépannage de systèmes de commandes câblées et programmées

Montréal – I.P.I. – Collège Maisonneuve
Octobre 2017, 2 soirs/semaine
18 h 30 à 22 h 15
Durée : 60 heures / Groupe : 43884

Systèmes d'entraînement de moteurs à vitesse variable (« drives »)

Montréal – I.P.I. – Collège Maisonneuve
Octobre 2017, 2 soirs/semaine
18 h 30 à 22 h 15
Durée : 75 heures / Groupe : 43939

Inscription : services en ligne de la CCQ, www.fiersetcompetents.com/, ligne info-perfectionnement au 1 888 902-2222 option 1.

Cours offerts exclusivement aux travailleurs de l'industrie de la construction. Conditions d'admission sur le site Internet de la CCQ, au www.ccq.org.